



Montréal, le 4 juin 2014

**A/s Me Véronique Dubois**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800 Place Victoria  
2<sup>ème</sup> étage, bur. 255  
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Planification de l'audience**

**Dossier : R-3864-2013 - Demande d'approbation du Plan  
d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de la Régie du 28 mai 2014 relativement au calendrier d'audience. Nous demandons respectueusement à la Régie de bien vouloir permettre à l'AQPER de présenter ces réponses malgré le retard à se faire en raison d'une erreur de communication des procureurs soussignés.

L'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (l'« **AQPER** ») estime avoir besoin, approximativement :

- **Pour les contre-interrogatoires du Distributeur**
  - Panel sur le thème 1 : 15 minutes
  - Panel sur le thème 2 : 60 minutes
- **Pour les contre-interrogatoires des autres intervenants**
  - Nous souhaitons réserver le droit d'interroger un ou deux intervenants spécifiques pour une quinzaine de minutes chacun
  - Autres intervenants, si requis seulement : de 5 à 10 minutes chacun

- **Pour la présentation de sa preuve,**
  - 60 minutes au total pour le panel formé de : M. Alvaro E. Pereira (témoin expert), M. Louis Bolullo (analyste senior, témoin ordinaire) et M. Jean-François Samray (témoin ordinaire)
  
- **Pour l'argumentation**
  - 45 minutes

L'AQPER souhaite porter à l'attention de la Régie que compte tenu de la modification des dates d'audience, un de nos témoins ne pourra être présent le 17 juin en raison d'une intervention chirurgicale qui ne peut être reportée et l'autre ne peut se libérer pour les 18 et 19 juin. Nous espérons évidemment que la Régie pourra prendre en compte ces empêchements dans son calendrier d'audience.

Enfin, M. Pereira témoignera en anglais aura aussi besoin de l'interprétation simultanée pendant l'audience.

Nous vous prions d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos meilleurs sentiments.

**GRUPE AS LITIGE INC.**



Me Stéphane Nobert

c.c. Me Simon Turmel (par courriel)